

**Nombre de Délégués :**

En exercice..... 120  
Présents..... 76  
Votants..... 82

**Objet :**

**PREPARATION DES  
ELECTIONS DU 6/12/2018 DU  
COMITE TECHNIQUE**



**N°3/13/10/2018**

L'an deux mille dix huit, le 13 octobre à 9 heures, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac Saint Quentin sous la Vice Présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Vice Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 21 septembre 2018*

**Etaient présents :**

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,  
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP, M. David GOURVAT,  
BEYNAC ET CAZENAC : M. Alain PASSERIEUX,  
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU  
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,  
BOUZIC : M. Cyril VIELESCOT,  
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,  
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,  
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL,  
CAZOULES : M. Gérard VIELLE,  
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT, M. Jean-Luc BRUGUES,  
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,  
DOMME : M. Francis COUSIN,  
FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS,  
GROLEJAC : M. Claude BOYER,  
JAYAC : M. Raymond BROUSSE,  
LA CHAPELLE AUBAREIL : M. Sébastien FRIT,  
LA ROQUE GAGEAC : M. Bernard PICHENOT, Monsieur Jérôme PEYRAT,  
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER,  
LES FARGES : Mme Lauryn LAGLENE, Mme Arlette SOULIAC,  
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,  
MARQUAY : M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS,  
MEYRALS : M. Joël LE CORRE, Mme Jacqueline JOUANEL,  
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON,  
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS, M. Eric ROQUES,  
PAULIN : Madame Valérie DAVER,  
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,  
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme BRIDE ROYE, Madame Elisabeth GARCETTE,  
PRATS DE CARLUX : Mme Eloïse MARADENE,  
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,  
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,  
SARLAT LA CANEDA : M. J-J de PERETTI, Mme Marlies CABANEL,  
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE, Mme Pierrette BELMONT,  
SIMEYROLS : M. Vincent FLAQUIERE,  
ST AMAND DE COLY : M. Vincent GEOFFROID, M. J-Pierre PACAUD,  
ST ANDRE D'ALLAS : M. D. THIBART,  
ST CREPIN ET CARLUCET : M. Gérard TEILLAC,  
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL,  
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,

***Certifié exécutoire le :***

***Affiché le :***

***Publié ou Notifié le :***

AR PREFECTURE

024-252402284-20181013-201813103-DE  
Regu le 18/10/2018

ST JULIEN DE LAMPON : M. Jean-Pierre HAMEL,  
ST LAURENT LA VALLEE : Mme Danielle ROUVES,  
ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,  
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE, Madame Isabelle ROUSSEAU,  
ST VINCENT DE COSSE : M. Xavier MARQUEZE,  
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE, Mme Christine DANGREMONT,  
STE MONDANE : M. David DURAND,  
STE NATHALENE : Mme Brigitte AUDOUARD,  
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI, Mme Lydie LACOMBE,  
THONAC : M. Pascal GUEGAN,  
VALOJOULX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,  
VEYRIGNAC : M. Cyryl BREAU, Mme Claude DENIS,  
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,  
VEZAC : M. Patrick SINGIER, M. Alain BOYER,

Mme Marlies CABANEL, (*commune de Sarlat La Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

**Excusés** : Madame Mélanie PROVOST (*commune de Florimont Gaumier*), M. Guy ESTRUC (*commune de Jayac*), tous les délégué(e)s de la commune de Vitrac.

**Procuration** : M. Pierre CHEVALIER à M. Dominique HERMENAULT (*commune de Borrèze*), M. Jean-Claude JOINEL à M. Jean-Louis CHUPIN (*commune de Calviac*), M. Jean-Claude CASSAGNOLE à M. Francis COUSIN (*commune de Domme*), M. Jean-Jacques ALBIE à M. Dominique THIBART (*commune de St André d'Allas*), Mme Magalie LOPEZ à M. Gérard TEILLAC (*commune de St Crépin Carluçet*), M. Georges de Méyère à M. Xavier MARQUEZE (*commune de St Vincent de Cosse*).

**Présents sans voix délibérative** : M. Alain VILATTE (*commune de St Crépin Carluçet*), M. Guy LOISEAU (*commune de Vézac*).

-----  
Vu la délibération du 02 juin 2018 du même objet, et considérant la vacance du poste de Président, le Président de séance demande à l'assemblée de confirmer les termes précédemment définis et de modifier la représentativité des délégués de l'établissement public.

Après avis du Bureau Syndical réuni le 09 octobre 2018,  
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**A) Confirme** que les collègues du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) seront formés comme suit :

- 5 représentants du personnel titulaire, et autant de membres suppléants,
- 5 représentants des délégués de l'établissement public, et autant de membres suppléants, tout en respectant la parité hommes/femmes.

**Dit** que, à compter du 06 décembre 2018 et jusqu'à la fin du mandat électoral, les représentants de l'établissement public SICTOM DU PERIGORD NOIR (membres de l'organe délibérant ou agents de l'établissement) au sein du Comité Technique (CT) et également au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) seront :

**MEMBRES TITULAIRES** :

- ◆ M. Jean-Pierre DUBOIS élu de la commune de Salignac,
- ◆ M. Jérôme PEYRAT élu de la commune de la commune de La Roque Gageac
- ◆ Mme Marie Laure FERBER, élue de la commune de Carlux
- ◆ M. Pierre CHEVALIER élu de la commune de Borrèze,
- ◆ Mme Christiane SALVIAT élue de la commune de Valojoulx

AR PREFECTURE

024-252402284-20181013-201813103-DE  
Regu le 18/10/2018

**MEMBRES SUPPLEANTS :**

- ◆ Mme Lysette GENDRE élue de la commune de Veyrignac
- ◆ Mme Eloïse MARADENE élue de la commune de Prats de Carlux
- ◆ M. Claude BOYER élu de la commune de Grolejac
- ◆ Mme Marie VASSEUR élue de la commune de Daglan
- ◆ Mme Marlies CABANEL élue de la commune de Sarlat

**Rappelle** que l'avis des représentants du personnel et celui des représentants de l'établissement public seront recueillis lors des réunions du CT et celles du CHSCT, dans le respect des textes réglementaires de chacune des instances.

**Dit** que l'élection des représentants du personnel s'effectuera le 06 décembre 2018

- soit auprès d'un bureau de vote unique situé au siège social du SICTOM DU PERIGORD NOIR, ouvert de 8 heures à 14 heures sans interruption,
- soit, en cas d'indisponibilité des agents, par correspondance, après inscription sur la liste des électeurs admis à voter par correspondance,

**Donne** délégation au Vice-Président du SICTOM ou au Directeur pour signer tout récépissé de dépôt relatif aux élections du Comité Technique du 06 décembre 2018,

**Dit** que le bureau de vote sera présidé par Monsieur le Vice Président, et en cas d'absence, par l'un de ses représentants, délégué au SICTOM,

**Désigne** Mme Marie Hélène HAVEL en qualité de secrétaire du bureau de vote,

**Décide** de ne pas recourir au vote électronique, ni au dépôt des candidatures par internet

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,  
Marcillac St Quentin, le 13 octobre 2018

Le Vice Président,  
Jean-Pierre DUBOIS  
du  
PÉRIGORD  
NOIR  
  


AR PREFECTURE

024-252402284-20181013-201813103-DE  
Regu le 18/10/2018